

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à 20h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 16/03/2026.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents : DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, GUERRERO Lionel, ABOULGHAZI Naziha, BRUGERE Thierry, FEZZANI Sofia, CARNEIRO Jean-Marc, DE CARVALHO Albertine, LINARES François, DEHAUMONT Elodie, MILHORAT Claude, FARRET Corinne, CHIBLI Rachid, BAHUT Cécile, BOUTRY Pascal, COSTES-ROBLES Christelle, GNALY Wilfried, CHEMIN Marie-Ange, BENCHARGUI Suzanne, ROQUES Patrick, LAIGNELET Anne, LASSAGNE Frédéric, ROSSETTO Claudine, GEROMEL Bastien, MATEESCU Georgiana, BLOT Clément, PATEY Stéphanie, DANIEAU Thierry.

Avaient donné pouvoir : CAUSSE Dorian à DENOUVION Victor.

M. Wilfried GNALY est élu secrétaire de séance.

Présents : 28
Votants : 29
Pour : 26
Contre : 03
Abstention :

OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2026-32 – DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT DU BASSIN HERS GIROU (SBHG)

Le maire rappelle que suite aux élections municipales du 15 mars 2026, selon les termes des articles L5211-7 et L5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu de procéder à l'élection de nouveaux délégués de la Commune auprès du Syndicat du Bassin Hers Girou (SBHG), conformément aux statuts du Syndicat, au nombre d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

L'élection a lieu au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués.

Le Maire demande aux élus de faire acte de candidature en tant que délégué titulaire et délégué suppléant.

Est candidat en tant que délégué titulaire : BOUTRY Pascal

Est candidat en tant que délégué suppléant : MILHORAT Claude

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE, à l'unanimité, de procéder à un vote à main levée ;

DÉSIGNE M. BOUTRY Pascal, délégué titulaire et M. MILHORAT Claude, délégué suppléant de la commune auprès du Syndicat du Bassin Hers Girou.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre


Le Maire, Victor DENOUVION



Publié le : 26 MARS 2026


Le secrétaire de séance, Wilfried GNALY